

Mise à disposition d'un box – garage n°1

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER**

Vu les articles L.2122-22, et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°20/09 du 29 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire et l'autorisant à prendre toute décision relative à la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'arrêté n°A2020-283 du 22 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signatures au bénéfice de Madame Christelle DOUIS,

Considérant le bail relatif à la location du box 1 rue du bassin pour la période du 1<sup>er</sup> aout 2025 au 31 juillet 2031,

**DECIDE**

- De poursuivre la mise à disposition à Madame Régine JANIN, demeurant 6 venelle Louard à COURSEULLES SUR MER (14470), pour une période ferme de 6 ans, du garage communal n°1 d'une superficie d'environ 17.53 m<sup>2</sup>, situé sur le parking de la rue du bassin à Courseulles Sur Mer (14470) moyennant un loyer trimestriel de trois cent quarante-deux euros et quatre-vingt-un centimes (342.81 €) à compter du 1<sup>er</sup> aout 2025.
- Un contrat de location fixe les conditions d'occupation de ce local.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 23 mai 2025

Signé le 3.06.2025

Publié le 4.06.2025

Pour le Maire et par délégation  
Le Maire Adjoint

Christelle DOUIS

Accusé de réception en préfecture  
014-211401914-20250604-D2025-021-AI  
Date de télétransmission : 04/06/2025  
Date de réception préfecture : 04/06/2025